



*Décisions prises dans le cadre de la
délégation accordée au maire par le
Conseil Municipal
(Délibération du 5 juillet 2021)*

- Décision n° 1 Décision portant la signature de la convention tripartite avec SOGEPI SERVIBOIS et COCCINELLE pour la campagne de capture des pigeons.
- Décision n° 2 Décision portant sur la proposition de la société AN DIAG, St Etienne du Rouvray, pour réaliser un prélèvement de matériau suite à la suspicion d'amiante dans l'ancienne SEGPA pour 360 euros TTC.
- Décision n° 3 Décision portant sur la proposition d'AGETHO Conseil pour procéder à un diagnostic avant la vente de la maison des comtes pour un montant de 1 164 euros TTC.
- Décision n° 4 Décision portant sur la proposition que l'Agence Départementale d'Ingénierie pour l'étude préliminaire de l'aménagement du lotissement Croix de Son pour un montant de 5 760 euros TTC.
- Décision n° 5 Décision portant sur la proposition que l'Agence Départementale d'Ingénierie pour l'étude préliminaire de l'aménagement du quartier de l'hippodrome pour un montant de 7 760 euros TTC.
- Décision n° 6 Décision portant sur la rétrocession de la caverne n° 25, carré 11 à la commune pour un montant de 159.60 euros.
- Décision n° 7 Décision portant sur la rétrocession de la concession funéraire n° 16, carré 8 à la commune pour un montant de 104 euros.
- Décision n° 8 Décision portant sur le règlement des quittances d'assurance de l'Harmonie Municipale pour 2023 qui s'élèvent à 438.70 euros et 309 euros.
- Décision n° 9 Décision portant sur la taille et le prélèvement des arbres dans le Bois Brideau par l'Etablissement Tranchant de Bizou pour un montant de 8 400 euros TTC.
- Décision n° 10 Décision portant sur le devis d'EUROFEU pour le désenfumage de la salle des fêtes pour un montant de 586.08 euros TTC.

- Décision n° 11 Décision portant sur l'intervention de l'entreprise ECLAIRCIE d'Argentant sur la chaudière n° 2 pour un montant de 2 357.48 euros TTC.
- Décision n° 12 Décision portant sur le renouvellement des cartes lecteurs de la Médiathèque avec DECALOG pour un montant de 954 euros TTC.
- Décision n° 13 Décision portant sur la vidange des bacs à graisse des écoles réalisée par DEMO TP pour un montant de 1 305 euros TTC.
- Décision n° 14 Décision portant sur l'achat de mobilier de bureau avec BUREAU CONCEPT de Saint Lo pour un montant de 574.04 euros TTC.
- Décision n° 15 Décision portant sur le remplacement des extincteurs sur plusieurs sites par EUROFEU pour un montant de 948.94 euros TTC.
- Décision n° 16 Décision portant sur l'achat de médailles de ville auprès de DRAGO pour un montant de 2 309.22 euros TTC.
- Décision n° 17 Décision portant sur les travaux d'entretien du toit de l'église Notre Dame et les travaux de révision et d'entretien de la couverture du clocher par l'entreprise Bequet pour respectivement 21 171.04 euros TTC et 10 069.20 euros TTC.
- Décision n° 18 Décision portant sur l'achat d'un casque audio sans fil chez Perche Informatique pour l'agent d'accueil de la mairie pour un montant de 465.60 euros TTC.
- Décision n° 19 Décision portant sur l'achat de matériel informatique chez SARL Code Infonie, Le Mesle sur Sarthe, pour un montant de 3623.93 euros TTC.
- Décision n°20 Décision portant sur l'avenant 1 – Lot 2 Gros Œuvre pour le Marché de Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire attribué à TOMASI pour un montant de 1944 euros TTC.
- Décision n°21 Décision portant sur l'avenant 1 – Lot 3 Menuiseries Extérieures pour le Marché de Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire attribué à SPBM pour un montant de 10 152 euros TTC.
- Décision n°22 Décision portant sur l'avenant 1 – Lot 5 Menuiseries Intérieures pour le Marché de Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire attribué à MAILHES POTTIER pour un montant de 43 773.88 euros TTC.

- ~~Décision n° 23~~ — ~~Décision portant sur l'intervention d'urgence de l'entreprise Bequet sur le toit du tribunal pour un montant de 9 796.34 euros TTC.~~
- Décision n° 24 Décision portant sur la remise en fonctionnement de la cloche n° 4 par l'entreprise Biard & Roy pour un montant de 744 euros TTC.
- Décision n° 25 Décision portant la sous-traitance du marché de MOE du Marché couvert concernant la réalisation d'une mission d'ingénierie fluides pour un montant de 9 240 euros TTC.
- Décision n° 26 Décision portant sur le terrassement et le branchement des eaux usées de l'ancienne SEGPA par Eaux de Normandie pour un montant de 3 054.65 euros TTC.
- Décision n° 27 Décision portant sur la modification du raccordement électrique de l'ancienne SEGPA par Enedis pour un montant de 1 234.80 euros TTC.
- Décision n° 28 Décision portant sur la mission de maîtrise d'œuvre (tranche ferme et et tranche optionnelle 1) pour 'aménagement du marché couvert) par Architriad pour un montant de 51 0740.50 euros HT.
- Décision n° 29 Décision portant sur la mise en place d'un transmetteur switch convertissant de la chaufferie du tribunal par l'entreprise MIRADOR pour un montant de 866.40 euros TTC.
- Décision n° 30 Décision portant sur le remplacement de la cellule défectueuse sur les portes de l'ascenseur de la halle aux grains par OTIS pour 2 053 euros TTC.
- Décision n° 31 Décision portant sur le remplacement des régulateurs de chauffage de la médiathèque et de la mairie par l'entreprise Eclaircie suite à la surtension électrique pour un montant de 3 204.60 euros TTC.
- Décision n° 32 Décision portant sur la remis en état de la souche de la cheminée du Tribunal par DSL Restauration pour un montant de 8 385.76 euros TTC. **(Annule et remplace la décision 23)**
- Décision n° 33 Décision portant sur l'achat d'une baie de brassage pour la mairie auprès de Perche Informatique pour un montant de 469.51 euros TTC.
- Décision n° 34 Décision pour l'entretien des espaces verts du quartier Chartrage par ACI Développement pour un montant de 10 870 euros TTC.
- Décision n° 35 Décision pour l'impression de dépliants pour le projet de territoire PVD auprès de l'Imprimerie de l'Etoile pour un montant de 272 euros HT.

- Décision n° 36 Décision portant sur la sous-traitance du Lot 8 – Plomberie Chauffage pour la fourniture et la pose de réseaux de ventilation double flux pour le marché « Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de mémoire et de culture »
- Décision n° 37 Décision portant sur le devis Cine Lux pour une projection cinématographique de plein air pour un montant de 2 637.50 euros TTC.
- Décision n° 38 Décision portant sur le contrat avec Bequet pour l'entretien des toitures des bâtiments communaux pour 16 198 euros TTC et 19 437.60 euros TTC pour un an.
- Décision n° 39 Décision portant sur l'achat d'une tablette chez Code Infornie, Le Mesle sur Sarthe, destinée au service technique pour un montant de 879 euros TTC.
- Décision n° 40 Décision portant le remplacement par l'entreprise Bequet, de 3 Velux à la maison pour tous pour un montant de 5 542.55 euros TTC.
- Décision n° 41 Décision portant sur le contrat annuel avec SISTEC pour la maintenance et l'utilisation du logiciel Pivoine pour un montant de 1 464.89 euros TTC.
- Décision n° 42 Décision portant le devis SONEPAR Alençon pour l'achat de matériel nécessaire à la mise aux normes sécurité électrique pour l'atelier communal pour un montant de 1 698.26 euros TTC.
- Décision n° 43 Décision portant le devis SONEPAR Alençon pour l'achat de matériel nécessaire à la mise aux normes sécurité électrique pour la salle des fêtes pour un montant de 1 053.52 euros TTC.
- Décision n° 44 Décision portant le devis SONEPAR Alençon pour l'achat de matériel nécessaire à la mise aux normes sécurité électrique pour les vestiaires du terrain de foot pour un montant de 852.62 euros TTC.
- Décision n° 45 Décision portant sur l'avenant 1 – lot 9 « Electricité » au marché « Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire » attribué à Laffitte SAS passant le marché de 169 441.80 euros TTC à 176 447.40 euros TTC.
- Décision n° 46 Décision portant sur l'avenant 2 – lot 2 « Gros Œuvre, couverture » au marché « Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire » attribué à TOMASI sarl passant le marché de 340 038 euros TTC à 362 610 euros TTC.
- Décision n° 47 Décision portant sur l'avenant 2 – lot 3 « Menuiseries extérieures » au marché « Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création

d'un centre de culture et de mémoire » attribué à SPBM passant le marché de 64 464 euros TTC à 78 036 euros TTC.

Décision n° 48

Décision portant sur l'avenant 2 – lot 5 « Menuiseries Intérieures » au marché « Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire » attribué à MAILHES POTTIER SAS passant le marché de 479 565.49 euros TTC à 543 479.08 euros TTC.

Décision n° 49

Décision portant sur l'avenant 1 – lot 6 « Revêtements de sols » au marché « Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire » attribué à REVNOR SAS passant le marché de 77 884.44 euros TTC à 83 584.44 euros TTC.

Décision n° 50

Décision portant sur le devis Signaux GIROD pour la signalétique en ville, d'un montant de 4 925.50 euros TTC.

Décision n° 51

Décision portant sur l'achat d'un taille haies auprès de Perche Loisel Motoculture d'un montant de 839.16 euros TTC.

Décision n° 52

Décision portant sur l'achat d'un équipement de programmation d'arrosage auprès de Garden Arrosage à St Barthélémy d'Angjou d'un montant de 546.95 euros TTC.

Décision n° 53

Décision portant sur le transfert de la messagerie « NordNet » vers l'hébergeur OVH pour un montant de 10 euros TTC.

Décision n° 54

Décision portant sur la proposition de FMA à Drouais pour l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet comprenant le tir et la sonorisation pour un montant de 6 200 euros TTC.

Décision n° 55

Décision portant sur l'inspection télévisuelle et l'hydrocurage des réseaux Avenue de la Gare par A3 Contrôle et Diagnostic pour un montant de 4 848 euros TTC.

Décision n° 56

Décision pour l'achat d'une pompe pour le pompage d'eau de pluie auprès de Caplatub à Pithiviers pour un montant de 664.22 euros TTC.

Décision n° 57

Décision portant sur le remplacement du circulateur de la chaudière du vestiaire du stade par les Ets Challier de Bretoncelles pour 723.61 euros TTC.

Décision n° 58

Décision portant sur l'intervention des Ets Bequet, sur la toiture de la sacristie de l'église Notre Dame pour la sécurisation du périmètre de l'église, pour un montant de 7 279.94 euros TTC.

- Décision n° 59 Décision de prolonger le marché des travaux jusqu'au 6 octobre 2023 avec Lemoal Architecte pour la réhabilitation de l'ancienne Segpa (avenant 2) portant le marché à 199 620 euros TTC.
- Décision n° 60 Décision de prolonger le marché des travaux jusqu'au 6 octobre 2023 avec Gouin pour la réhabilitation de l'ancienne Segpa - lot 4 Ravalement - avenant 1, sans incidence financière.
- Décision n° 61 Décision de prolonger le marché des travaux jusqu'au 6 octobre 2023 avec Gouin pour la réhabilitation de l'ancienne Segpa – lot 7 Peinture - avenant 1, sans incidence financière.
- Décision n° 62 Décision de prolonger le marché des travaux jusqu'au 6 octobre 2023 avec Elairgie pour la réhabilitation de l'ancienne Segpa – lot 8 Plomberie Chauffage - avenant 1, sans incidence financière.
- Décision n° 63 Décision de prolonger le marché des travaux jusqu'au 6 octobre 2023 avec Revnor pour la réhabilitation de l'ancienne Segpa – lot 6 Revêtement de sol - avenant 2, sans incidence financière.
- Décision n° 64 Décision de prolonger le marché des travaux jusqu'au 6 octobre 2023 avec Lafitte pour la réhabilitation de l'ancienne Segpa – lot 9 électricité - avenant 2, sans incidence financière.
- Décision n° 65 Décision de prolonger le marché des travaux jusqu'au 6 octobre 2023 avec Tomasi pour la réhabilitation de l'ancienne Segpa – lot 2 Gros Œuvre et couverture - avenant 3, sans incidence financière.
- Décision n° 66 Décision de prolonger le marché des travaux jusqu'au 6 octobre 2023 avec SPBM pour la réhabilitation de l'ancienne Segpa – lot 3 Menuiseries extérieures - avenant 3, sans incidence financière.
- Décision n° 67 Décision de prolonger le marché des travaux jusqu'au 6 octobre 2023 avec Mailhes Pottier pour la réhabilitation de l'ancienne Segpa – lot 5 Menuiseries intérieures - avenant 3, sans incidence financière.
- Décision n° 68 Décision pour l'achat de bulbes pour les espaces verts auprès de Verver Export aux Pays Bas pour un montant de 1 585.10 euros TTC.
- Décision n° 69 Décision portant sur l'intervention de GRDF pour augmenter la puissance de distribution du gaz naturel au bâtiment de l'ancienne SEGPA pour un montant de 486.66 euros TTC.
- Décision n° 70 Décision portant sur l'achat d'un ordinateur portable chez Code Infonie au Mesle sur Sarthe d'un montant de 755.29 euros TTC.

- Décision n° 71 Décision portant sur la fourniture et l'installation d'éclairages de secours au RDC et RDJ du centre de mémoire et de culture par les Ets Lafitte pour un montant de 2 820 euros TTC.
- Décision n° 72 Décision portant sur la déclaration « sans suite » du marché « Aménagement du marché couvert en tiers lieu » publié le 27.06.2023 et lancement d'une nouvelle consultation au 21.08.2023.
- Décision n° 73 Décision portant sur la proposition de spectacle « Consolation » par l'Orchestre Régional de Normandie pour une représentation à la médiathèque le 11 novembre pour 1477 euros TTC.
- Décision n° 74 Décision portant sur la fourniture de matériel pour l'aménagement du local archives auprès de Sonepar pour un montant de 2 624.27 euros TTC.
- Décision n° 75 Décision portant sur l'avenant 4– lot 2 « Gros œuvre et couverture » au marché « Réhabilitation de l'ancienne SEGPA pour la création d'un centre de culture et de mémoire » attribué à Tomasi pour un montant de 6756 euros TTC.
- ~~Décision n° 76 Décision portant sur l'achat de rayonnage d'archives auprès de Neveu Bureau Concept pour 23 159.83 euros TTC.~~
- Décision n° 77 Décision portant sur la fourniture d'une plaque signalétique en plexiglass imprimée avec les horaires de la mairie auprès de Publideco pour un montant de 234 euros TTC.
- Décision n° 78 Décision portant le remplacement du vitrage de la médiathèque par MGP pour un montant de 1 066.56 euros TTC.
- Décision n° 79 Décision portant l'étude diagnostic pour la mise en place d'un plan de gestion raisonné des espaces publics, par la FREDON pour un montant de 5 048.40 euros TTC.
- Décision n° 80 Décision portant sur l'édition de dépliants sur les projets de la commune auprès de l'imprimerie de l'Etoile pour un montant de 808 euros HT.
- Décision n° 81 Décision portant sur l'achat d'une machine de traçage pour les espaces verts, auprès de TSE à Marchesieux, pour un montant de 2 619.60 euros TTC.
- Décision n° 82 Décision portant sur l'achat d'une débroussailleuse pour les espaces verts, auprès de Perche Loisel Motoculture pour un montant de 1 242.36 euros TTC.

- Décision n° 83 Décision portant sur la prestation des Vidanges Ornaises pour le curage et l'inspection du réseau assainissement Croix de Son pour un montant de 1 375 euros TTC.
- Décision n° 84 Décision portant sur le retrait de 4 peupliers menaçants chemin de la Guetterie par Olivier Elagage à Barville pour un montant de 1 520 euros TTC.
- Décision n° 85 Décision de prolonger le marché des travaux avec MGP pour la Rénovation énergétique site 2 – avenant n° 3, sans incidence financière.
- Décision n° 86 Décision modificative n° 6 portant sur la modification des crédits pour abonder et ajuster le chapitre 66 afin de régler les emprunts.
- Décision n° 87 Décision de faire procéder au contrôle obligatoire des jeux sur le domaine public avec SAGA LAB, Lyon, pour un montant de 696 euros TTC.
- Décision n° 88 Décision de signer le devis avec Perche Info pour la prestation de création d'adresses mail professionnelles et de mise en service sur la base d'un forfait annuel reconductible tacitement pour un montant de 858 euros TTC.
- Décision n° 89 Décision d'équiper le Centre de Mémoire et de Culture en extincteurs et plans d'évacuation par Eurofeu pour un montant de 1832.29 euros TTC.
- Décision n° 90 Décision portant sur le partenariat avec Hebdos Communication pour sur la mise en valeur des commerces de proximité par la distribution du livret « j'aime mes commerce » pour 1800 euros TTC.
- Décision n° 91 Décision portant sur le devis de Roimier-Tesnière pour la fourniture de boîtiers électriques provisoires permettant d'équiper la salle des fêtes, le temps des travaux au marché couvert, pour 1 123.99 euros TTC.
- Décision n° 90 Décision portant sur le partenariat avec Hebdos Communication pour la mise en valeur des commerces de proximité par la distribution du livret « j'aime mes commerce » pour 1800 euros TTC.
- Décision n° 91 Décision portant sur le devis de Roimier-Tesnière pour la fourniture de boîtiers électriques provisoires permettant d'équiper la salle des fêtes, le temps des travaux au marché couvert, pour 1 123.99 euros TTC.

- Décision n° 92 Décision de retenir le Cabinet Urbiconseil comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du diagnostic complet de l'église Notre Dame pour un montant de 4 750 euros TTC.
- Décision n° 93 Décision de retenir le devis de Bricomarché de Mortagne au Perche pour la fourniture d'un sol provisoire pour la salle des fêtes pour un montant de 1785 euros TTC.
- Décision n° 94 Décision de retenir DSL Restauration, St Hilaire le Châtel, pour la fourniture et la pose d'une rampe d'accès PMR au RDC du Centre de Mémoire et de Culture pour un montant de 6288 euros TTC
- Décision n° 95 Décision de retenir LMTDESIGN à Le Mage (61290) pour la fabrication de 13 chariots pour un montant de 1 717.20 euros TTC.
- Décision n° 96 Décision de retenir ROIMIER pour la fourniture de cylindres de porte pour un montant de 9 789.68 euros TTC.
- Décision n° 97 Décision de signer le contrat avec l'EIRL LE BLE PIERRE-YVES à Beaufay (72110) relatif à la visite annuelle d'entretien et d'accord de l'orgue de l'église Notre Dame pour un montant forfaitaire annuel de 473.92 euros TTC.
- Décision n° 98 Décision de retenir SODIPREN pour la fourniture de matériel de ménage pour un montant de 1 530.38 euros TTC.
- Décision n° 99 Décision de de signer le contrat de cession de spectacle vivant avec La Compagnie des Allumeurs de Rêves, 95160 Montmorency un spectacle déambulatoire « Défilé de lumières » le vendredi 22 décembre 2023 et une « Parade enchantée » le samedi 23 décembre 2023 pour un montant de 2000 € TTC.
- Décision n° 100 Décision de confier l'animation pyrotechnique du 21 décembre 2023 à la société FMA, pour une animation pyrotechnique lazer avec sonorisation d'un montant de 5000 euros TTC.
- Décision n° 101 Décision de conventionner avec le rectoral pour l'occupation d'un bureau dans l'Espace France Service pour les permanences hebdomadaires du CIO de l'Aigle.
- Décision n° 102 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec SPBM (lot 3 - Menuiseries extérieures), avenant n° 4, sans incidence financière.

- Décision n° 103 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec GOUIN (lot 4 – Ravalement Peintures), avenant n° 2, sans incidence financière.
- Décision n° 104 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec MAILHES POTTIER (lot 5 – Menuiseries intérieurs), avenant n° 4, avec incidence financière.
- Décision n° 105 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec REVNOR (lot 6 – Revêtement de sol), avenant n° 3, sans incidence financière.
- Décision n° 106 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec GOUIN (lot 7 –Peintures), avenant n° 2, sans incidence financière.
- Décision n° 107 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec ELARGIE (lot 8 – Plomberie Chauffage), avenant n° 2, sans incidence financière.
- Décision n° 108 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec LAFITTE (lot 9 – Electricité), avenant n° 3, sans incidence financière.
- Décision n° 109 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec LAFITTE (lot 9 – Electricité), avenant n° 4, avec incidence financière (plus-value de 3042 euros TTC)
- Décision n° 110 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec MAILHES POTTIER (lot 5 – Menuiseries intérieures), avenant n° 5, avec incidence financière (plus-value de 2 235.52 euros TTC).
- Décision n° 111 Décision d'acquérir du matériel nécessaire à la manipulation, au tri, au conditionnement, à l'emballage des collections d'oiseaux naturalisés du musée des comtes du Perche auprès de RAJA à Roissy pour un montant de 708.69 euros TTC.
- Décision n° 112 Décision de prolonger le marché des travaux pour l'Aménagement du Centre de Mémoire et de Culture jusqu'à fin octobre avec TOMASI (lot 2 – Gros Oeuvre), avenant n° 5, sans incidence financière.

- Décision n° 113 Décision de retenir l'agence départementale d'Ingénierie 61 pour l'étude préliminaire de sécurité et d'accessibilité extérieure de l'école de musique pour un montant de 9 360 euros TTC.
- Décision n° 114 Décision de retenir TERRANA pour l'achat de décorations de Noel pour un montant de 2280 euros TTC.
- Décision n° 115 Décision de retenir TERRANA pour la location de décorations de Noel pour un montant de 5424 euros TTC.
- Décision n° 116 Décision d'acheter des sapins de Noël auprès du GAEC du Vieux Chêne à Leffard (14) pour un montant de 1496 euros TTC.
- Décision n° 117 Décision de retenir SOGETRA pour la pose et la dépose des décorations de Noel pour un montant de 7 728 euros TTC.
- Décision n° 118 Décision de signer avec SEE LAWSON l'avenant n° 1 au marché « Aménagement du Bassin du Tuilot » prolongeant les délais jusqu'à fin mars pour les plantations des essences en périphérie du bassin.
- Décision n° 119 Décision de faire intervenir Sogetra à Sées pour remettre en état l'éclairage public du terrain de football pour un montant de 2 448 euros TTC.
- Décision n° 120 Décision de retenir Desjouis pour le déménagement des armoires frigorifiques vers la salle des fêtes dans le cadre du réaménagement du marché couvert pour un montant de 1 497.48 euros TTC.
- Décision n° 121 Décision de souscrire à un contrat d'assistance informatique sur site et à distance avec Perche Info pour un montant annuel de 3 196,80 euros.
- Décision n° 122 Décision de faire intervenir Bequet sur la toiture de la sacristie pour le bâchage et la dépose de la couverture de la sacristie pour un montant de 14 953.73 euros TTC.
- Décision n° 123 Décision de faire réparer le Véhicule Berlingo des services techniques chez Citroën Alençon pour un montant de 3145.45 euros TTC.
- Décision n° 124 Décision de retenir SEP Valorisation à Sées pour la mise à disposition d'une benne de 10m3 pour recueillir les gravats liés aux travaux de la salle de tennis de table.
- Décision n°125 Décision de retenir le devis Point P pour l'achat de matériel d'isolation destiné à équiper le local archives pour un montant de 3 437.66 euros TTC.

- Décision n° 126 Décision de retenir Eurofeu pour le remplacement des extincteurs sur plusieurs sites pour un montant de 3257.76 euros TTC.
- Décision n° 127 Décision d'accepter le don de l'orgue de salon de M. Brosse et de l'inscrire à l'inventaire du patrimoine communal.
- Décision n° 128 Décision de retenir la proposition de M. Yves Blé, facteur d'orgue, pour le déplacement l'orgue de salon donné par M. Brosse vers l'église Notre Dame pour un montant de 5232 euros TTC.
- Décision n° 129 Décision d'accepter l'offre de Groupama sur les contrats d'assurance des risques statutaires portant sur les taux de cotisations pour les agents CNRACL et IRCANEC au 1^{er} janvier 2024.
- Décision n° 130 Décision de retenir l'offre de Demo TP pour la démolition du bâtiment communal Rue F. de Boyères, pour un montant de 28 830 euros TTC.
- Décision n° 131 Décision de retenir l'Imprimerie de l'Etoile pour la fabrication d'affiches en polypropylène pour communiquer sur le déplacement du marché couvert pour un montant de 505 euros HT.
- Décision n° 132 Décision Modificative n° 15 portant sur l'abondement et l'ajustement du chapitre 014 (FPIC) afin de passer les écritures de fin d'année.
- Décision n° 133 Décision Modificative n° 16 portant sur l'abondement et l'ajustement du chapitre 016 (Charges Financières) afin de régler les frais concernant la ligne de trésorerie interactive
- Décision n° 134 Décision de retenir QUALICONSULT pour les missions de contrôle technique et SPS pour l'aménagement du marché couvert pour 4278 euros TTC et 2982 euros TTC.
- Décision n° 135 Décision de classer infructueux le marché public « Création d'un terrain de Foot 5 » pour raison d'intérêt général.